

Président du Conseil privé du Roi pour le Canada
et ministre de la Protection civile



President of the King's Privy Council for Canada
and Minister of Emergency Preparedness

Ottawa, Canada K1A 0A3

Received by the Clerk of the Senate
April 21, 2023 8:57 am
Reçu par le greffier du Sénat
21 avril 2023 08h57

18 avril 2023

Monsieur Gérald Lafrenière
Greffier du Sénat et Greffier des Parlements intérimaire,
et Dirigeant principal des services législatifs
Pièce A-408, 2 rue Rideau
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, pour au Sénat, en vertu du Règlement 109, deux exemplaires dans les deux langues officielles de la Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent de l'Agriculture et des forêts intitulé « *Remettre à Flot : L'impact et la réponse aux inondations de 2021 en Colombie-Britannique* »

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'honorable Bill Blair, C.P., C.O.M., député

Pièces jointes: (2)



L'honorable Robert Black, sénateur
Président
Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Monsieur le sénateur,

J'ai le plaisir de vous fournir une copie, dans les deux langues officielles, de la réponse du gouvernement au sixième rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (AGFO), intitulé : *Remettre à flot : L'impact et la réponse aux inondations de 2021 en Colombie-Britannique*.

Comme vous le savez peut-être, les inondations continuent d'être la catastrophe naturelle la plus coûteuse et la plus fréquente du Canada. Les répercussions dévastatrices qu'ont connues les Canadiens et les agriculteurs, les transformateurs d'aliments et leurs collectivités de la Colombie-Britannique en novembre 2021 constituent un rappel brutal de ce genre de catastrophe. Face à cette réalité, le gouvernement demeure déterminé à collaborer avec tous les ordres de gouvernement et les intervenants pertinents afin de veiller à ce que les mesures d'atténuation appropriées soient prises pour réduire le risque d'inondation, renforcer la résilience aux changements climatiques et s'assurer que les mesures de rétablissement nécessaires sont en place et disponibles lorsque les Canadiens en ont besoin.

Le gouvernement est d'accord avec les trois recommandations formulées par le Comité. Les conclusions de votre comité offrent d'importantes leçons et des orientations pour la planification et la programmation de l'adaptation aux catastrophes et aux changements climatiques. La réponse aux recommandations du Comité est une occasion de souligner le travail important déjà entrepris par les ministères fédéraux et d'autres intervenants pour améliorer la résilience des collectivités de la Colombie-Britannique et de tout le pays, contre les catastrophes futures comme les inondations.

Pendant que le gouvernement du Canada continue de mobiliser et de soutenir la province de la Colombie-Britannique pour renforcer sa résilience aux futures inondations, il faut garder à l'esprit que la structuration des plans provinciaux de lutte contre les inondations et l'établissement des priorités des projets connexes relèvent en dernier ressort du pouvoir discrétionnaire du gouvernement provincial. Par conséquent, la nature et la portée des mesures prises jusqu'à présent par le gouvernement sont éclairées par le *Cadre de la sécurité civile pour le Canada*.

Vous trouverez ci-joint une copie de la réponse du gouvernement au rapport de l'AGFO.

Veuillez agréer, Monsieur le sénateur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'W. Blair', is positioned above the typed name.

L'honorable Bill Blair, C.P., C.O.M., député

Président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre de la Protection civile

Pièce jointe

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS ET MISE À JOUR SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION

Recommandations du Comité	RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS ET ÉTAT DE LA SITUATION
1 <i>Que le gouvernement du Canada collabore avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, les autres administrations de cette province ainsi qu'avec des parties concernées pour mettre au point un plan complet sur la protection contre les inondations dans la vallée du Fraser. Ce plan devrait comprendre un échéancier pour les projets d'amélioration des digues et pour la mise sur pied d'un comité chargé d'examiner les mesures d'atténuation des inondations de même des stratégies de préparation aux situations d'urgence et d'intervention.</i>	Le gouvernement du Canada est d'accord avec la recommandation visant à améliorer la protection contre les inondations dans la vallée du Fraser. Le gouvernement du Canada reconnaît également l'urgence d'accélérer les mesures d'adaptation aux changements climatiques, des changements qui peuvent aggraver les risques d'inondations à l'avenir. Par conséquent, le gouvernement soutient une approche intégrée et systémique qui encourage la collaboration entre tous les ordres de gouvernement et les collectivités, comme il est indiqué dans le rapport du Sénat. Le gouvernement du Canada continue de mobiliser et de soutenir le gouvernement de la Colombie-Britannique dans l'élaboration d'un plan complet de protection contre les inondations. La façon dont ces plans provinciaux sont structurés et les projets qui deviennent prioritaires sont des éléments qui relèvent en dernier ressort du pouvoir discrétionnaire du gouvernement de la Colombie-Britannique. Le Cadre de la sécurité civile pour le Canada reconnaît que les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables de la protection civile sur leurs territoires respectifs. Le gouvernement est déterminé à faire progresser le travail dans les domaines existants en collaboration avec les partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones. Il s'agit notamment : (1) de travailler à une vision globale telle qu'elle est énoncée dans la SNA; (2) de continuer de travailler en collaboration avec la Colombie-Britannique et d'autres intervenants concernés; (3) de soutenir la planification adaptée au climat par des études et des codes, des normes et des orientations et (4) de maintenir le soutien financier aux projets d'adaptation aux inondations. 1. <u>Vision globale des efforts axés sur la résilience</u> Le gouvernement fait des investissements sans précédent dans des domaines liés à l'expansion de collectivités résilientes, guidés par la publication de la SNA du Canada en novembre 2022. Cette stratégie décrit une voie commune pour un Canada plus résilient face au climat dans cinq systèmes clés au cœur de nos collectivités, y compris l'infrastructure et la résilience aux catastrophes. L'un des principes directeurs de la SNA consiste à prendre des mesures proactives axées sur les risques afin de réduire les impacts du climat avant qu'ils ne se produisent, par exemple en prenant des décisions éclairées par une solide compréhension des risques et des vulnérabilités liés au climat.

		Les principaux objectifs transformationnels indiqués dans la SNA publiée pour commentaires sont les suivants d'ici 2050 : • Tous les systèmes d'infrastructure au Canada seront résilients au climat et feront l'objet d'une adaptation continue pour s'ajuster aux impacts futurs, afin de fournir des services fiables, équitables et durables à l'ensemble de la société; et • Les collectivités et toutes les personnes vivant au Canada sont mieux préparées à prévenir et à atténuer les dangers et les conséquences des catastrophes liées au climat, à y réagir et à s'en remettre, le bien-être et les moyens de subsistance des personnes vivant au Canada sont mieux protégés, et les risques globaux de catastrophe ont été réduits, en particulier pour les secteurs, les régions et les populations vulnérables les plus exposés. Pour atteindre ces objectifs, la SNA établit des objectifs à moyen terme pour l'ensemble de la société. Par exemple : • Il y a une réduction mesurable du nombre de personnes au Canada touchées par les dangers liés au climat. • Les décisions relatives aux infrastructures publiques et privées sont fondées sur des évaluations des risques liés aux changements climatiques à l'échelle du système et sur la planification de ces risques. • Tous les nouveaux investissements dans les infrastructures appliquent des critères de résilience et adoptent des orientations, des normes et des données de conception futures en matière de changements climatiques afin de maximiser les avantages à long terme des résultats en matière d'infrastructure. • Les décisions relatives aux infrastructures donnent la priorité aux avantages pour les populations marginalisées et les collectivités les plus exposées aux effets des changements climatiques. Le Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada a appuyé la publication de la SNA. Les investissements sont décrits plus en détail ci-dessous. <u>2. Travailler en collaboration avec la Colombie-Britannique</u> Le gouvernement du Canada collabore activement avec le gouvernement de la Colombie-Britannique au moyen de mécanismes bilatéraux et multilatéraux existants afin d'intensifier et d'accélérer la mise en œuvre de mesures d'adaptation, en misant sur leur leadership au sein de la province.
--	--	---

		A) Infrastructure Canada (INFC) et la Colombie-Britannique collaborent à la mise en place d'une infrastructure résiliente au climat pour les mesures de rétablissement, de reconstruction et d'intervention à long terme à la suite des événements de 2021, en mettant particulièrement l'accent sur les approches fondées sur les systèmes. Ce travail de pointe crée un guide pratique dont les décideurs en matière d'infrastructure peuvent se servir pour comprendre les approches fondées sur les systèmes. Ce guide contient des exemples concrets de ce que cela signifie dans le contexte de la résilience climatique. Il explique également la façon d'intégrer des approches fondées sur les systèmes aux outils existants, comme les évaluations des risques climatiques et les cadres de priorisation. Ce travail peut servir à orienter le travail futur et à soutenir les investissements dans le renforcement de la résilience à long terme dans la région, y compris dans la vallée du Fraser. B) Infrastructure Canada et la Colombie-Britannique collaborent également, depuis avril 2022, à titre de coprésidents du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les infrastructures résilientes, un groupe qui réunit des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour accélérer l'échange d'information sur les infrastructures résilientes au climat en échangeant des pratiques exemplaires, des leçons apprises et des compétences dans des domaines d'intérêt commun, et en échangeant des renseignements et des idées sur les politiques publiques, les défis, les obstacles et les possibilités dans de tels domaines, par exemple, dans le domaine de l'atténuation des inondations. C) Dans le cadre de la SNA, le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer des plans d'action bilatéraux en matière d'adaptation avec toutes les provinces et tous les territoires afin de réaliser des objectifs collectifs. Les plans d'action bilatéraux, en ce qui concerne le respect des compétences et des droits autochtones comme principe directeur principal, soutiendront les priorités provinciales et territoriales en matière d'adaptation. D) Services aux Autochtones Canada (SAC), le gouvernement de la Colombie-Britannique et le First Nations Leadership Council collaborent à la mise en œuvre du protocole d'entente sur la gestion des urgences et du plan de travail technique sur la gestion des urgences. Le plan de travail comporte 10 activités clés, à savoir : améliorer les mesures de protection
--	--	--

		civile, les mesures d'atténuation, d'intervention et de soutien au rétablissement, accroître les communications et renforcer la collaboration et les partenariats tout en cernant les lacunes et en travaillant de concert avec les solutions des Premières Nations. Le groupe de travail de niveau technique compte des représentants techniques de la gestion des urgences des Premières Nations de l'ensemble de la Colombie-Britannique, y compris la vallée du Fraser, qui travaillent avec SAC et la Colombie-Britannique pour discuter des préoccupations émergentes, des considérations, des questions de politiques et de processus, et pour entreprendre et terminer les points convenus et faire des recommandations sur la gestion des urgences et l'adaptation aux changements climatiques. <u>3. Soutenir la planification adaptée au climat (c.-à-d. la science, les études, les normes et les codes)</u> Le gouvernement du Canada s'est engagé à augmenter le niveau des données, les éléments probants et les connaissances qui soutiennent la création d'orientations, de normes et de codes qui facilitent et augmentent la planification et la gestion adaptées au climat. A) SP dirige l'élaboration d'un profil national des risques (PNR) pour le Canada, qui intègre à la fois les données scientifiques et les commentaires des intervenants à l'échelle nationale afin d'améliorer la compréhension des risques de catastrophe dans tous les secteurs de la société. La première série d'évaluations nationales des risques et des capacités était axée sur trois risques (tremblements de terre, feux de forêt et inondations). Le PNR permettra également de justifier les risques particuliers auxquels sont confrontées diverses populations, comme les collectivités autochtones qui sont confrontées à des niveaux de risque d'inondations disproportionnellement plus élevés que le reste du Canada, dont les répercussions négatives peuvent être exacerbées par d'autres facteurs, comme la perte de terres ou les déplacements forcés. Par exemple, le phénomène de la rivière atmosphérique en 2021 en Colombie-Britannique a touché 70 collectivités des Premières Nations, dont 15 doivent être évacuées partiellement ou entièrement. B) SAC continuera de recueillir et d'exploiter des données pour prendre des décisions fondées sur éléments probants concernant les efforts d'intervention et de rétablissement afin de répondre aux besoins uniques des collectivités des Premières Nations. La politique Rebâtir en mieux du Ministère vise à renforcer la
--	--	---

		résilience des collectivités et à réduire la vulnérabilité des collectivités des Premières Nations lorsqu'elles font face à des situations d'urgence comme les inondations. Pour l'avenir, les efforts de SAC seront axés sur les événements futurs causés par le changement climatique et sur la façon dont il peut soutenir les collectivités des Premières Nations au moyen d'une planification adaptée au climat. La collecte et la mise à profit de données qui permettront de cerner les dangers auxquels les collectivités des Premières Nations peuvent être confrontées à l'avenir, permettent à SAC d'aider les collectivités à planifier, en particulier lorsqu'elles se remettent d'événements d'urgence antérieurs. Cela permettra de réduire les dommages et les perturbations pour les collectivités des Premières Nations pendant les événements d'urgence futurs. C) INFC reconnaît également qu'il est nécessaire de faire progresser efficacement l'infrastructure résiliente aux changements climatiques en suivant une chaîne d'approvisionnement ou en passant du savoir à l'action. Infrastructure Canada s'est engagé à accroître le niveau des données disponibles, les éléments probants et les connaissances qui soutiennent la création de directives, de normes et de codes, qui sont nécessaires pour éclairer la capacité de planification intégrée et façonner les décisions d'investissement en immobilisations. Les codes, les normes et les lignes directrices adaptés au climat avec des données orientées vers l'avenir sont essentiels pour guider les constructions à long terme. D) Le PAAGC comprenait un supplément de plus de 60 millions de dollars sur cinq ans pour continuer à tirer parti du partenariat d'Infrastructure Canada avec le Conseil national de recherches du Canada (Initiative pour un environnement bâti résilient au climat) et le Conseil canadien des normes (Programme des normes pour soutenir la résilience des infrastructures) afin de promouvoir la mise en œuvre des lignes directrices, des normes et des changements aux codes modèles nationaux liés à l'infrastructure résiliente. Les ressources pertinentes tirées des versions précédentes du programme comprennent : <i>Affronter la tempête : Élaboration d'une norme canadienne pour les collectivités existantes résilientes aux inondations</i>. Les travaux futurs porteront sur un éventail de risques émergents et interactifs, de types d'actifs et de mesures novatrices de réduction des risques (par exemple, les barrières de protection renforcées contre les inondations sont de plus en plus perçues comme
--	--	--

		plus coûteuses et moins efficaces que les solutions fondées sur la nature à l'occasion). Les récents événements climatiques extrêmes en Colombie-Britannique, et les besoins à court terme dans le contexte de la reconstruction éclaireront l'établissement des priorités des travaux dans le cadre de ces programmes (par exemple, une orientation pratique pour la construction d'infrastructures de façon à prévoir les risques d'inondations et l'atténuation des inondations dans les collectivités urbaines, rurales, éloignées et côtières). E) Le PAAGC prévoyait également jusqu'à 164,2 millions de dollars pour accroître la résilience du Canada face aux inondations en veillant à ce que tous les Canadiens aient accès à des cartes des risques d'inondations gratuites, à jour et faisant autorité. Ce financement supplémentaire soutiendra l'atteinte de l'une des cibles nationales proposées pour la SNA, actuellement à l'étude dans le cadre de consultations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones nationales, selon laquelle d'ici 2028, au moins 200 des 250 secteurs à risque élevé ciblés jugés prioritaires en collaboration avec les provinces et les territoires sont couverts par de nouvelles cartes des risques d'inondation, produites conformément aux directives scientifiques et mises à la disposition des Canadiens. <u>4. Maintenir les mesures de soutien</u> En tant que principal bailleur de fonds de projets d'infrastructure publique, le gouvernement du Canada s'emploie à faire progresser les infrastructures résilientes au climat, en déployant des leviers uniques pour accélérer les progrès du Canada. A) Infrastructure Canada dirige les efforts fédéraux visant à fournir un soutien, y compris ceux qui soutiennent les efforts d'atténuation des inondations. Depuis 2007, Infrastructure Canada a engagé plus de 61,5 millions de dollars dans 16 projets dans la vallée du Fraser, avec au moins cinq projets visant la protection et/ou la mise à niveau des barrages, et 11 projets visant à répondre aux préoccupations liées aux inondations. Le financement de ces projets a été offert dans le cadre de divers programmes de contribution :
--	--	---

		○ Programme d'infrastructure Investir dans le Canada; ○ Fonds pour l'infrastructure naturelle; ○ Fonds Chantiers Canada – Volet Collectivités; et ○ Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement Fonds de la taxe sur l'essence). Notamment depuis 2018, le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) a engagé plus de 2,29 milliards de dollars pour 81 projets d'infrastructure construits et naturels qui aident directement les collectivités à mieux se préparer et à résister aux répercussions des événements climatiques, à prévenir les défaillances de l'infrastructure et à protéger les Canadiens. Le FAAC a récemment financé un projet directement lié à l'atténuation des inondations dans la vallée du Fraser, avec un montant de 45 millions de dollars accordé à la Première Nation de Skwah et à la Ville de Chilliwack pour un projet de protection contre les inondations qui comprend la construction d'environ 6 km de nouvelles digues et de barrières contre les inondations, d'une structure de barrière contre les inondations traversant le tronçon Hope et d'une station de pompage d'évacuation. Le gouvernement continuera de soutenir les projets d'investissement en immobilisations qui comprennent des projets comme l'amélioration des digues et l'adaptation aux inondations, ainsi que d'autres priorités liées au climat, comme l'a indiqué la Colombie-Britannique. La publication de la SNA a été soutenue par le PAAGC, qui comprenait un supplément de 489,1 millions de dollars accordé au FAAC pour rendre disponible une enveloppe totale de 1 milliard de dollars en décembre 2022. En janvier 2023, le FAAC a lancé une autre période de réception de demandes qui sera ouverte jusqu'en juillet 2023. Ce financement continuera d'aider les municipalités et les cantons à construire de nouvelles infrastructures afin d'accroître la résilience des collectivités. A) Le PAAGC comprenait en outre un engagement pouvant atteindre 530 millions de dollars pour élargir le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités, afin de mieux soutenir, accélérer et intensifier les initiatives d'adaptation communautaires. B) Le gouvernement du Canada fournit une aide financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux à la suite de catastrophes naturelles de grande envergure dans le cadre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), administrés par Sécurité publique Canada. L'AAFCC permet que 15 % des coûts de recouvrement admissibles soient consacrés à
--	--	--

		l'atténuation.
2	<i>Que le gouvernement du Canada veille à ce qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada, Sécurité publique Canada et d'autres entités fédérales disposent de ressources financières et humaines suffisantes pour venir en aide aux personnes, aux entreprises et aux localités victimes de catastrophes naturelles, dont les inondations. Par conséquent, il faut porter une attention particulière aux programmes Agri-relance et Agri-stabilité et aux Accords d'aide financière en cas de catastrophe entre autres mesures fédérales pertinentes. Le gouvernement devrait s'assurer que les soutiens fédéraux prévus pour les situations générales et les catastrophes naturelles comprennent de l'aide financière, du secours humanitaire et du personnel accessibles facilement et rapidement.</i>	Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation. Le gouvernement du Canada offre un soutien financier et humanitaire aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités par l'entremise de programmes de gestion des risques d'entreprise propres au secteur administrés par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC); et l'aide aux gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe administrés par SP. De plus, le gouvernement a fourni des secours en cas de catastrophe par l'entremise de son engagement de dons de contrepartie géré par SP à l'appui de l'appel de la Croix-Rouge canadienne en matière d'inondations en C.-B. et de conditions météorologiques extrêmes. 1. <u>Programmes de gestion des risques d'entreprise (GRE)</u> Les programmes de GRE (c'est-à-dire Agri-protection, Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-relance) complètent l'assurance privée dans le secteur agricole en offrant un soutien robuste aux producteurs qui peuvent subir des dommages et des pertes de revenus en raison de catastrophes naturelles, comme des inondations importantes. Dans le cadre de l'ensemble des programmes de GRE, l'accès en temps opportun à l'aide financière pour soutenir les opérations de rétablissement peut être fourni par l'entremise du cadre Agri-relance. Agri-relance établit un processus intégré d'évaluation des répercussions des catastrophes naturelles sur les producteurs agricoles à la suite d'une évaluation conjointe par les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. Cette évaluation permet de déterminer si les producteurs engagent des dépenses extraordinaires au-delà de leur capacité de gestion, ce qui retardera ou empêchera leur capacité de reprendre leurs activités le plus rapidement possible. Le cadre Agri-relance permet le partage des coûts des initiatives à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement provincial. Toute intervention d'Agri-relance tient compte de l'aide déjà disponible pour s'assurer que les producteurs ne sont pas dédommagés deux fois pour les mêmes coûts. Elle tient également compte des dépenses à court terme afin d'atténuer davantage les répercussions sur les producteurs. Le gouvernement du Canada, en collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, a terminé l'évaluation conjointe en 80 jours, les gouvernements provinciaux et fédéral étant en mesure de faire des annonces

		distinctes sur le lancement de l'initiative le 7 février 2022. Afin de soutenir davantage les producteurs de la Colombie-Britannique, et comme l'indique le rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, le gouvernement de la Colombie-Britannique, avec l'accord du gouvernement fédéral, a augmenté le pourcentage de paiement provisoire de 2021 pour Agri-stabilité (un programme utilisé pour amortir les fortes baisses du revenu agricole) de 50 % à 75 % et a mis en œuvre les mesures qui permettraient l'inscription au programme jusqu'au 31 décembre 2022 pour recevoir des prestations de 2021. Ensemble, l'initiative Agri-relance et les mesures spéciales dans le cadre d'Agri-stabilité ont facilité le flux de soutien financier aux producteurs touchés dans toute la mesure du possible en vertu des autorisations de programme existantes. Un examen récent des programmes de GRE, y compris Agri-protection, Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-relance (c'est-à-dire, Rapport sur la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Sixième rapport au Parlement 2017-2021), a conclu que ces programmes continuent d'être essentiels pour aider les producteurs à gérer de façon proactive divers risques et que les programmes ont généralement réussi à atteindre cet objectif. L'amélioration des programmes de GRE demeure une priorité absolue pour le gouvernement fédéral. Le 22 juillet 2022, les ministres FPT ont conclu une entente visant à relever le taux d'indemnisation d'Agri-stabilité de 70 % à 80 %, ce qui a permis de verser 72 millions de dollars supplémentaires par année pour mieux soutenir les agriculteurs qui en ont besoin. Les fonctionnaires FPT travaillent également ensemble pour continuer à trouver des façons d'améliorer la rapidité et la prévisibilité des paiements, dans la mesure du possible. De plus, AAC, en consultation avec les provinces et les territoires, entreprendra bientôt un examen pluriannuel afin de déterminer les programmes de GRE peuvent contribuer de façon positive à réduire l'empreinte de l'agriculture sur le changement climatique et aider les agriculteurs à s'adapter aux changements climatiques. Ces travaux s'inscrivent dans cadre de politique agricole quinquennal FPT établi pour le Partenariat agricole durable du Canada, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2023. En plus des autres processus d'évaluation périodique des programmes de GRE, cet examen jouera un rôle important dans l'évaluation de l'efficacité des programmes de GRE à soutenir les agriculteurs dans un monde où la volatilité météorologique devrait augmenter, y compris les risques accrus potentiels de catastrophes liées au climat.
--	--	--

		2. <u>Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC)</u> De concert avec les programmes sectoriels susmentionnés, les AAFCC sont le principal instrument dont dispose le gouvernement du Canada pour fournir une aide financière aux provinces et aux territoires à la suite de catastrophes naturelles de grande envergure au Canada. En plus de soutenir les coûts d'intervention du secteur public et la reconstruction de l'infrastructure, les AAFCC peuvent servir à financer les coûts non assurables liés à la restauration, au remplacement ou à la réparation des logements individuels (résidence principale seulement), ainsi que des bâtiments et l'équipement associés aux petites entreprises et aux fermes. Le financement à frais partagés pour les coûts d'intervention et de relance supérieurs à un seuil par habitant est versé à la province ou au territoire, et non directement aux personnes, aux petites entreprises ou aux collectivités touchées. À la suite d'un événement à grande échelle, l'achèvement et description des travaux de réparation et de reconstruction peuvent beaucoup de temps. Afin d'assurer la rapidité de l'aide financière, les provinces ou les territoires peuvent demander des paiements anticipés, provisoires ou finaux en fonction des documents qu'ils présentent. En vertu des AAFCC, les provinces et les territoires ont généralement cinq ans pour présenter leur demande finale. Depuis la mise en œuvre du programme en 1970, le gouvernement du Canada a versé près de 7,6 milliards de dollars en aide après une catastrophe pour aider les provinces et les territoires à assumer les coûts d'intervention et de rétablissement de l'infrastructure et des biens personnels en prévision d'une catastrophe. Environ 70 % de ce montant ont été versés au cours des 10 dernières années seulement, et les coûts au titre des AAFCC continuent d'augmenter, comme le prévoit <i>l'Estimation du coût annuel moyen des Accords d'aide financière en cas de catastrophe causée par un événement météorologique</i> (2016) présentée par le directeur parlementaire. À la suite de la tempête de la rivière atmosphérique de novembre 2021 qui a entraîné de graves inondations, des glissements de terrain et des glissements de terrain dans les régions intérieures et côtières de la province, la province de la Colombie-Britannique a estimé les coûts d'intervention et de rétablissement à 2,3 milliards de dollars, ce qui donnerait une part fédérale d'environ 2 milliards de dollars, dont 1,03 milliard a été payé. Compte tenu de l'augmentation des coûts, de la fréquence et des répercussions des catastrophes au Canada, SP a entrepris un examen pluriannuel afin d'examiner comment les AAFCC pourraient être un instrument plus efficace, opportun et
--	--	--

	durable pour le rétablissement et le renforcement de la résilience pour les Canadiens. Ce travail comprend une vaste consultation auprès des provinces et des territoires, y compris la collecte de recommandations officielles à l'automne 2021 du Conseil canadien des organismes de gestion des urgences, un rapport ministériel de vérification et d'évaluation de SP (publié en ligne en 2022), des recherches et analyses internes importantes et la sensibilisation auprès des universitaires, des partenaires internationaux et d'autres intervenants. Au début de 2022, le ministre de la Protection civile a mis sur pied un groupe consultatif externe d'experts interdisciplinaires chargé de formuler des recommandations sur la façon dont les AAFCC pourraient être un instrument plus efficace pour soutenir le rétablissement, créer des incitatifs pour la réduction des risques de catastrophe et renforcer la résilience. Le Groupe d'étude a finalisé ses constatations dans un rapport présenté au ministre à l'automne 2022. Ce rapport sera rendu public au printemps 2023. Collectivement, les divers intrants de l'examen des AAFCC ont révélé que même si le programme sert une fonction essentielle pour aider les provinces et les territoires à assumer des coûts liés aux catastrophes, des changements sont recommandés pour moderniser le programme et améliorer les processus administratifs afin de s'assurer que le soutien est facilement accessible en temps opportun. De plus, bien que les AAFCC prévoient déjà un certain soutien pour atténuer les risques de catastrophe, il est possible d'en faire davantage pour renforcer la résilience climatique, améliorer le rendement et les résultats en matière de rétablissement pour les personnes touchées de façon disproportionnée par les catastrophes. Compte tenu de ces constatations, SP continuera d'unir ses efforts avec ceux des provinces, des territoires et d'autres intervenants pour s'assurer que les AAFCC continuent d'offrir un financement de rétablissement rapide et accessible pour aider les Canadiens à se remettre des catastrophes et à développer des collectivités plus résilientes. 3. <u>Initiatives d'aide humanitaire</u> Le gouvernement du Canada apporte un soutien humanitaire aux collectivités touchées de la Colombie-Britannique par l'intermédiaire de l'engagement de dons de contrepartie à la Croix-Rouge canadienne (CRC). Les catastrophes de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves comme les inondations en Colombie-Britannique en novembre 2021 ont également donné un nouvel élan à l'élaboration du programme Main-d'œuvre humanitaire. A) Les premiers ministres du Canada et de la Colombie-
--	--

		Britannique ont annoncé le 26 novembre 2021 l'engagement de dons de contrepartie à la CRC. Ensemble, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont annoncé qu'ils verseraient une somme équivalente à chaque dollar versé à l'organisme B.C. Floods & Extreme Weather Appeal de la Croix-Rouge canadienne pour soutenir les personnes touchées dans la province. Le gouvernement fédéral a égalé les dons des particuliers et des sociétés du 17 novembre 2021 (le jour où la campagne de la Croix-Rouge canadienne a commencé) au 26 décembre 2021. Grâce à cette initiative de dons combinés, le gouvernement fédéral a versé environ 33,3 millions de dollars. Ce financement servira à appuyer la prestation de soutien en santé mentale et psychosocial, la gestion des cas, des programmes adaptés aux collectivités autochtones et la prestation d'une aide financière aux ménages touchés après une catastrophe. Des ententes sont en cours entre le gouvernement du Canada et la CRC pour finaliser une entente de financement pour ce projet. B) Le programme Main-d'œuvre humanitaire est une initiative prospective qui vise à renforcer la capacité d'intervention civile partout au Canada. Le programme est censé fournir du financement pour le déploiement de ressources de pointe pour les événements d'urgence nationaux, comme la pandémie de COVID-19, les inondations et les incendies de forêt, en réponse aux demandes d'assistance fédérale. Étant donné que cette initiative est à ses premiers balbutiements, le gouvernement fédéral engage nous le dialogue avec les provinces, les territoires, les partenaires autochtones et d'autres intervenants sur la nécessité d'une capacité d'intervention civile.
3	<i>Que le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis, et d'autres gouvernements et administrations des deux pays si la situation le dicte, lancent un dialogue permanent sur la gestion des eaux transfrontalières, dont le fleuve Nooksack.</i>	Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation. Au Canada, la gestion des ressources en eau est une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et les administrations municipales, et dans certains cas, par les territoires et les gouvernements autochtones en vertu d'ententes d'autonomie gouvernementale. Cette responsabilité partagée nécessite une étroite collaboration entre tous les ordres de gouvernement. Le gouvernement du Canada est responsable de la gestion des eaux transfrontalières nationales et internationales, et a élaboré et mis en œuvre conjointement des plans d'action à l'échelle du bassin en collaboration avec les provinces, les collectivités et d'autres intervenants afin de résoudre des enjeux environnementaux complexes.

	La gestion transfrontalière des eaux entre le Canada et les États-Unis est principalement assurée par le Traité relatif aux eaux limitrophes (TREL), qui a établi la Commission mixte internationale (CMI) comme mécanisme de coopération et de coordination dans la gestion des voies navigables communes et pour l'examen des questions environnementales d'intérêt commun le long de la frontière. La CMI est chargée d'approuver les projets qui ont une incidence sur les niveaux et les débits d'eau à la frontière, d'étudier les questions transfrontières et de recommander des solutions. Les fonctionnaires d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) participent directement aux conseils internationaux de gestion de l'eau mis sur pied dans le cadre du TREL, fournissent un soutien et des conseils techniques et de secrétariat à la CMI, et assurent la conformité aux ordonnances de la CMI et au TREL. ECCC conseille également Affaires mondiales Canada sur des questions techniques liées à la délivrance de licences pour les développements dans les eaux transfrontalières, conformément au TREL. La rivière Nooksack ne traverse pas le territoire canadien et sa gestion ne relève pas de la du mandat de la CMI. Toutefois, le gouvernement du Canada soutient la mobilisation continue sur la gestion de la rivière Nooksack dans d'autres forums de gestion de l'eau. Par exemple, les gouvernements de la C.-B. et l'État de Washington participent au Groupe de travail international sur la rivière Nooksack (GTIRN), un effort bilatéral visant à mettre sur pied une initiative transfrontalière soutenue et continue pour gérer les mécanismes de prévention des inondations par la rivière Nooksack et d'intervention en cas d'inondation. Les fonctionnaires fédéraux collaborent avec le Comité technique du GTIRN afin communiquer des renseignements sur les activités de cartographie des inondations dans le cadre du Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondations du gouvernement du Canada. Des discussions sont en cours afin de définir la portée de la participation du gouvernement fédéral au GTIRN. De plus, en 2019-2020, la Ville d'Abbotsford a terminé l'élaboration d'un « Plan d'atténuation des inondations en cas de débordement » de la rivière Nooksack. Ce travail a été financé par la province de la Colombie-Britannique et par le Programme national d'atténuation des catastrophes du gouvernement du Canada (total de 250 k\$, avec une contribution fédérale de 125 k\$). Le plan d'atténuation communiqué GTIRN visait à estimer les dommages récurrents causés par les inondations du côté canadien, à élaborer des options d'atténuation et à effectuer des analyses coûts-avantages associées aux options d'atténuation des inondations. Le gouvernement du Canada continuera de participer aux discussions en cours sur la gestion des eaux transfrontières et
--	---

		de la rivière Nooksack et de les soutenir.
--	--	--